

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2008
COMPTE-RENDU

Le **vingt-sept juin deux mil huit** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 19 juin 2008

Date d'affichage : 19 juin 2008

Conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Etaient présents : HAMON Annie, QUIVIGER Maryvonne, RICHARD Hervé, LE TRAON Gwénaél, QUERE Armelle, LE DLUZ Jean-Michel, PUIL Juan, BELTRAN Philippe, FAVREL Christine, GUENGANT Sophie, PERON André, BORGNE Margot, CAR Guy, COCAIGN Lionel, HERVIOU Claude, GUYOMARC'H Daniel, DE BLASIO Stéfano, KERGUIDUFF Claudine, REUNGOAT Dany, LE NOIR André, LEMEUNIER Denis.

Absents excusés : Monsieur Gérard LE SAOUT (pouvoir à Madame Annie HAMON) ;
Monsieur Olivier LE SAINT (pouvoir à Monsieur André LE NOIR)

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Dany REUNGOAT.

Le Procès Verbal du 23 mai 2008 est adopté.

1. DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES.

Au regard des textes, il est rappelé que Monsieur Stéfano DE BLASIO, ressortissant italien, ne peut participer pas au vote.

Après avoir procédé à l'élection des délégués puis des suppléants pour les élections sénatoriales, la liste est dressée comme ci-dessous (le procès-verbal ci-joint rend compte de ces deux élections):

ELECTIONS DES DELEGUES:

HERVIOU	Claude	<i>vingt-deux voix</i>
HAMON	Annie	<i>vingt-deux voix</i>
FAVREL	Christine	<i>vingt-deux voix</i>
LEMEUNIER	Denis	<i>vingt-deux voix</i>
RICHARD	Hervé	<i>vingt-deux voix</i>
PERON	André	<i>vingt et une voix</i>
KERGUIDUFF	Claudine	<i>vingt et une voix</i>

ELECTIONS DES SUPPLEANTS:

LE NOIR	André	<i>vingt-deux voix</i>
PUIL	Juan	<i>vingt-deux voix</i>
QUIVIGER	Maryvonne	<i>vingt-deux voix</i>
REUNGOAT	Dany	<i>vingt-deux voix</i>

2. APPROBATION DES RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT.

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire des rapports des services Eau et Assainissement de l'année 2007, Madame Le Maire soumet ces rapports à l'approbation du Conseil Municipal.

-**Rapport sur l'eau** : Annie **HAMON** indique que le volume d'eau potable importé est de 175 795 m³ pour une consommation de 126 484 m³. Le rendement est donc de 75 %. A noter que la longueur linéaire du réseau est de 75 km. Le nombre d'abonnements domestiques est de 1 350 et de 17 (pour les abonnements non domestiques) soit un total de 1 367.

□ **FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :**

Il est indiqué qu'à partir de janvier 2008, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2008 modifie le système des redevances versées aux agences de l'eau.

Il s'agit de mieux partager l'effort pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques applique les principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement.

Madame Le Maire indique également que les factures d'eau vont augmenter du fait de l'agence de l'eau :

▪ **La redevance pour pollution domestique :**

Une redevance au titre de la lutte contre la pollution des eaux, applicable à l'ensemble des abonnés du service des eaux, que les logements soient raccordés à un réseau d'égout ou équipés d'un assainissement individuel (fosse septique et épandage).

Cette redevance est appliquée au volume d'eau facturé.

En 2008, pour Taulé, cette redevance est fixée à 0,28 € du m³.

▪ **La redevance pour modernisation des réseaux de collecte des eaux usées :**

Celle-ci est applicable aux seuls abonnés raccordés à un réseau d'égout.

Cette redevance était jusqu'à présent intégrée à la redevance de pollution. Désormais, elle apparaît de façon distincte dans la facture. Elle n'est payée que par les habitants reliés à l'égout. En 2008, dans le bassin Loire-Bretagne, cette redevance est de 0,16 € du m³.

▪ **Impact sur la facture :**

Commune	Agence de rattachement	Redevance 2006	Redevance 2007	Redevance pollution 2008	Redevance collecte 2008	Redevance 2008
TAULE	Loire-Bretagne	0,181 €	0,233 €	0,280 €	0,160 €	0,440 €

Source : <http://www.eau-loire-bretagne.fr>

N.B : Pour un assainissement individuel, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte n'est pas à payer.

-Rapport sur l'assainissement : Annie **HAMON** donne lecture du rapport et précise le nombre d'abonnements domestiques (907) et non domestiques (4) soit un total de 911. Le linéaire de réseau des eaux usées est de 27,66 km.

Le prix global *eau potable et assainissement collectif* pour un abonné consommant 120 m³ / an s'élève à 405,41 € au 1^{er} janvier 2008 pour 380, 26 € au 1^{er} janvier 2007 soit une augmentation de 6,61 %. Les tarifs de la commune étant restés inchangés, cette augmentation est due comme indiqué plus haut aux redevances de l'Agence de l'Eau.

Il est proposé au Conseil d'approuver les rapports eau et assainissement qui lui sont présentés.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

3. CREATION D'UN POSTE D'ATSEM A TEMPS NON COMPLET.

Sur proposition de Madame Le Maire et à compter du 1^{er} septembre 2008, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

-de la suppression:

- ◇ 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (*Mise à jour du tableau des effectifs suite à la promotion d'un agent au poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – poste créé par délibération du 14 janvier 2008 - .*).

-de la création :

- ◇ 1 poste d'agent territorial des écoles maternelles de 1^{ère} classe (12h50 par semaine).

Le tableau des effectifs s'établit comme suit à compter 1^{er} septembre 2008:

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

4. ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA REALISATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT DE 40 EQUIVALENTS HABITANTS SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (LOTISSEMENT DES VERGERS).

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une mise en concurrence d'entreprises a été organisée en vue de réaliser des travaux permettant le raccordement du futur lotissement privé dit « des Vergers » au réseau d'assainissement collectif.

Les travaux consistent en la mise en place d'un poste de 40 équivalents / habitants avec 275 ml de refoulement.

La commission d'appel d'offres, réunie le 19 juin 2008, a retenu le groupement d'entreprises PREMEL-CABIC et LAGADEC qui présente la meilleure offre.

Il est proposé au Conseil :

- D'accepter la proposition le groupement d'entreprises PREMEL-CABIC et LAGADEC pour un montant 32 991.26 € HT soit 39 457.55 € TTC.

- D'autoriser Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

5. AVENANT N°1 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRANSFERT DES EAUX USEES.

Madame Le Maire rappelle que la commune a passé un marché avec la société des Eaux de l'Ouest relatif à l'exploitation des ouvrages de transfert des eaux usées vers le SIVOM de Morlaix – Saint-Martin-des-Champs.

Ce contrat a pris effet à compter du 1^{er} juillet 2005 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 30 juin 2008.

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal et afin de permettre une réflexion plus approfondie sur l'évolution de ce dossier, il est proposé de passer un avenant de prolongation de ce contrat avec l'entreprise.

La prolongation porterait sur une durée de 6 mois c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2008.

La Commission d'Appels d'Offres réunie le 19 juin 2008 a émis un avis favorable sur la passation de cet avenant.

Il est proposé au Conseil :

- D'approuver l'avenant validant la prolongation du contrat d'exploitation des ouvrages de transfert des eaux usées jusqu'au 31 décembre 2008 soit une durée de 6 mois supplémentaires avec la Société des Eaux de l'Ouest;
- D'Autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

6. VENTE D'UN BIEN SANS MAITRE.

Madame Le Maire rappelle au conseil que la propriété de l'immeuble sis sur le territoire de la commune de Taulé, cadastré section A n°676 d'une contenance de 52 M² avait été intégrée au sein du domaine communal privé de la commune conformément à la législation en vigueur.

Depuis la décision de mise en vente de ce bien par la commune par délibération en date du 18 décembre 2007, la meilleure offre proposée est celle de Monsieur GOURMELON, demeurant à Taulé à Kerjean au prix de 13 000 €.

Au vu de l'état de ce bien et de l'avis des domaines en date du 30 juillet 2007 fixant le prix de ce bien à 16 000 € (avec une marge de négociation possible de 10 %), il est proposé au Conseil de retenir l'offre de Monsieur GOURMELON qui propose l'offre la plus proche de cette estimation.

Il est proposé au conseil :

- d'accepter la vente de ce bien cadastré section A numéro 676 d'une contenance de 52 m² au lieu-dit de Saint-Julien à Monsieur GOURMELON, demeurant à Taulé à Kerjean au prix de 13 000 € ;
- que les frais d'acte soient à la charge de l'acquéreur ;
- qu'il soit expressément inscrit dans l'acte que l'acquéreur s'engage soit à rénover l'immeuble sus-mentionné en ce qui concerne la toiture et les murs dans l'année suivant la signature de l'acte soit à le détruire conformément aux règles en vigueur et ne portant pas atteinte à l'ordre public ;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente.
- de charger Maître URIEN, notaire de Taulé, d'établir l'acte.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

7. QUESTIONS DIVERSES:

❑ Vente d'un terrain à la zone des Ajoncs:

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur et Madame DUMONT souhaitent acquérir une parcelle à la zone artisanale des ajoncs.

Vu le plan d'arpentage réalisé et fixant la contenance du terrain à 2 000 m² et dénommé « terrain A » concernant pour partie les anciennes parcelles section F n°1 261 et 1 296 (dénommées sur le plan d'arpentage « F n°1261p – 1296p »).

Il est proposé au Conseil :

- D'établir le prix de vente étant fixé à 3,05 € / m² (comme habituellement) soit un prix total pour cette parcelle de 6 100 €.

- Que les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur,

- Que Maître Urien, Notaire de Taulé, soit chargé d'établir l'acte,

- D'autoriser Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces relatives à cet acte.

Il est par ailleurs rappelé que le reste de la zone des Ajoncs sera transféré à Morlaix Communauté qui a la compétence économique en vue de la viabilisation de ces terrains et de leur commercialisation.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

❑ DENOMINATION DU LOTISSEMENT DE MESCURUNEC EN RUE PER JAKES ELIAS:

La délibération du 23 novembre 2007 est annulée,

Madame Le Maire rappelle qu'une délibération était intervenue le 23 novembre 2007 pour dénommer le lotissement de Mescurunec en lotissement Per Jakès Hélias il s'agit en fait de rue Per Jakez Hélias.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

❑ TARIFS TICKET-JEUNE – COMPLEMENT DE TARIFICATION :

Madame Le Maire explique qu'en complément des tarifs pour les activités du ticket-jeune déjà votés au moment du budget notamment pour les mini-camps 2 jours et 3 jours, il est proposé de rajouter un tarif pour une sortie « mini-camps » d'1 journée et d'en fixer le montant à 10 €.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

8. INFORMATIONS ET RAPPORTS DE COMMISSIONS

A- INFORMATIONS :

❑ REUNION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE ROZ AR SCOUR :

Madame Le Maire rappelle au conseil que La société BELAMBRA (anciennement VVF) souhaite réaliser un projet de résidence de tourisme au Château de Roz Ar Scour. Le projet consiste en la réhabilitation du manoir, une extension ainsi que la construction d'autres bâtiments en arrière du manoir. Par délibération du 25 avril 2008, le conseil municipal a décidé de lancer une procédure de révision simplifiée du P.O.S en vue d'intégrer ce projet en « hameau nouveau intégré à l'environnement ».

La phase d'étude et de réalisation du dossier par les porteurs de projets en concertation avec les personnes publiques sera bientôt terminée.

Le dossier de consultation déjà disponible en mairie sera prochainement enrichi du dossier en cours de préparation par le promoteur.

Dans le cadre de la procédure de la procédure de révision simplifiée, ce dossier sera étudié courant septembre en examen conjoint entre les différentes personnes publiques et avant la mise à l'enquête publique de ce projet, **une réunion publique sera organisée le vendredi 5 septembre à 19h00 à la salle communale afin de présenter le projet et d'en discuter**. L'objectif étant de pouvoir faire coïncider l'intérêt général que peut représenter ce projet et les attentes des habitants.

B- LES COMMISSIONS :

□ 1/ URBANISME :

- Le **permis de lotir pour le lotissement communal des Genêts** a été pris en date du 18 juin 2008. La phase de préparation des travaux de viabilisation pourra bientôt débuter.
- **Travaux de l'église** : la réception des travaux de la 3^{ème} phase va être réalisée. L'église sera fermée à compter du 1^{er} septembre pour la 4^{ème} tranche (travaux intérieurs).
- **Gendarmerie** : André **LE NOIR** indique que les travaux sont prévus pour une durée de 14 mois à compter de mars 2008.
- **Lotissements privés de Locmiquel et Clos-de-la-Baie** : il reste 4 lots à vendre pour chacun d'entre eux.

□ 2/ ENFANCE-JEUNESSE :

Dans le cadre des futurs travaux d'extension du centre de l'enfance, Hervé **RICHARD** indique que l'étude des besoins progressent et pourrait être terminée comme prévue en septembre.

- La rencontre avec les associations culturelles a été réalisée.
- En ce qui concerne la Maison des services : la prise de contact est difficile dans le sens où beaucoup de services publics sont en cours de restructuration comme l'ANPE et les ASSEDIC. En revanche de nombreux services ont exprimé leur intérêt pour l'installation de bornes multimédia.
- Une rencontre avec les assistantes maternelles a été très fructueuse. Une réunion pourrait être envisagée avec l'ADAJE (relais assistance maternelle), la CAF mais aussi les communes proches de Taulé afin de réaliser une étude de besoins et de secteur concernant les modes d'accueil de la petite enfance. Dans ce cadre, Hervé **RICHARD** aborde notamment l'idée de « droit opposable à la garde » qui se développe de plus en plus (comme le droit opposable au logement dont on a récemment parlé).

□ 3/ AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORT :

- **Affaires scolaires** :
 - Rentrée scolaire :
 - Ecole de **PENZE** : confirmation par l'inspection académique de la suppression d'un ½ poste ;
 - Ecole **Jean MONNET** : création d'un 7^{ème} poste. Des aménagements de l'école sont prévus en vu d'accueillir cette nouvelle classe. Un ½ poste d'A.T.S.E.M est créé.
 - Ecole **SAINT-JOSEPH** : maintien des 5 classes avec un effectif prévisionnel stable.
- **Sport** :
 - Juan **PUIL** fait part au Conseil de la visite des installations sportives par la Commission en vu d'évaluer les travaux à réaliser dans l'année mais aussi à programmer plus tard. Le cas de la

salle Stéreden est évoqué et il faudrait pour les années à venir réfléchir à un programme de rénovation.

- Juan **PUIL** évoque également 3 événements importants pour la commune :
 - Le départ de Monsieur **BELLACHE** vers l'Inde le mardi 08 juillet de l'école Jean MONNET puis du lycée Tristan CORBIERE pour un périple de 15 000 Km en courant seul et sans assistance aux couleurs du Téléthon et avec le soutien amical de l'Association Française contre les myopathies. Ce projet peut-être suivi sur le blog www.tv5000.org/blog/ . Les enfants de l'école Jean Monnet suivront Monsieur **BELLACHE** dans son périple de 15 mois.
 - Le match Guimgamp – Brest, le samedi 19 juillet au stade Guengant – Yvis.
 - La qualification de Denis **LEMEUNIER** aux Jeux Olympiques.

□ **4/ CADRE DE VIE :**

- **Piste cyclable:** Margot **BORGNE** indique que le travail d'étude continue. Une visite de la commission sur le terrain est prévue afin de confirmer la pertinence des plans.
- **Gîte de Penzé :** une réunion de la commission sur place a permis de vérifier les préconisations faites sur la rénovation du bâtiment. Cette visite a permis d'introduire quelques changements (isolation, chauffe eau solaire et rénovation de la cuisine). Le dernier trimestre 2008 sera consacré à la rédaction du cahier des charges et de la D.S.P ainsi que du marché de maîtrise d'œuvre de l'architecte.
- Rappel de **manifestations :**
 - Kermesse de l'école Jean MONNET le dimanche 28 juin 2008 ;
 - Exposition de peinture à la chapelle Saint-Herbot du 29 juin au 14 juillet.

□ **5/ Voirie :**

- **Assainissement :** André **PERON** rappelle qu'un diagnostic du réseau est en cours.
- **Passage du gaz :** la 2^{ème} tranche est en cours de réalisation.
- **Rue Robert Jourden :** les travaux sont presque terminés. Il reste encore quelques travaux de signalisation à réalisés.

□ **5/ Prise d'eau de l'Horn:**

Annie **HAMON** rappelle que suite à une directive européenne la prise d'eau de l'Horn doit être suspendue. En effet, l'eau tirée à la source comprend un taux de nitrate supérieur à celui prescrit par la directive (50 mg) même si cette eau est d'excellente qualité mais après un passage en usine de dénitratation. Après des recherches de nouvelle prise d'eau, le site du Coatoulzac'h a été retenu.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les riverains et un périmètre de protection devra être établi. Celui-ci sera proposé en septembre. Le travail de concertation continue et le 03 juillet une réunion regroupera les agriculteurs des communes concernées.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.
FIN DE LA SEANCE A 23H10
